

La production accrue finit par l'effondrement des prix. On attendit et l'on perdit deux ans avant de diminuer la production. Même opération pour le coton.

En attendant, que fait l'industrie? Hoover lui demande de maintenir les salaires; au lieu de défendre le standard de vie de l'ouvrier, elle a freiné la baisse des produits industriels qui seule les aurait rendus accessibles à la masse agricole dont le pouvoir d'achat avait diminué. Les salaires restent fixes comme s'ils étaient dogme; l'intérêt des capitaux et le loyer, par contrat; les impôts, par nécessité.

Si les produits fabriqués étaient tombés au niveau des cours des matières premières, les échanges se fussent faits à ce niveau comme autrefois à un niveau supérieur. En retardant ce nivellement, on a prolongé la crise. Les salaires sont encore deux fois plus élevés qu'en 1913, alors que le prix des produits agricoles avait diminué de moitié. Comme résultat, le cultivateur doit donner quatre fois plus de ses produits pour une heure de travail industriel. Maintenir le salaire, c'est l'augmenter et accroître le chômage. Elever le tarif douanier, c'est augmenter encore l'écart car il joue surtout en faveur de l'industrie.

Voilà qui donne raison de réfléchir. Si la surproduction est un état de choses permanent, comme le dit le premier ministre, alors c'est la normale, et dans ce cas, il nous faut faire face à la situation. Nous le pouvons, non en augmentant les prix, mais seulement en permettant à la loi de l'offre et de la demande de jouer librement dans le monde entier. Lorsqu'il ne sera plus profitable de produire un article, personne ne sera intéressé à augmenter la production. De sorte que s'il est vrai que nous avons une surproduction permanente du blé, je maintiens que nous devons faire face à la situation comme des gens sensés, et je me demande si nous ne trouverons pas la conclusion parmi les prémisses de l'article que je viens de lire, et tôt ou tard nous serons forcés d'accepter un standard de vie plus modeste, plus en rapport avec celui d'il y a cinquante ans.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honnables sénateurs, je ne m'attaquerai pas aux principes économiques énoncés à l'article du Français distingué que l'on vient de citer. Il ne s'ensuit pas toutefois que nous devions retourner au standard inférieur d'il y a vingt-cinq ou cinquante ans. Ce n'est pas nécessaire à une époque comme la nôtre, où le machinisme a accéléré si considérablement la production.

Mais le bill qui fait l'objet de notre étude, c'est celui de la commission des grains. Il est possible que M. McFarland ait commis certaines erreurs de jugement en accomplissant la rude tâche qui lui incombait. Il y aurait bien des choses à dire de son point de vue, que l'on tait à cause de l'élection qui

L'honorable M. DANDURAND.

approche. M. McFarland a dû compter avec le fait que le blé se vendait aux prix les plus avilis qu'on ait vus depuis cinq cents ans. Nos gens de l'Ouest dépendent tellement du blé qu'on reste stupéfié à l'idée des conséquences du blé à 35c. ou 25c. durant deux ou trois ans. Que l'on eut dû vendre davantage ou non, voici après tout ce qui est arrivé. Un surplus dont M. McFarland n'est pas responsable, et dont le Gouvernement actuel ne l'était pas non plus, a été reporté d'une période de surproduction immense et de bas prix sans précédent, d'une période où la vente aurait entraîné une véritable désolation dans l'Ouest, jusqu'à ce moment où bien que la surproduction mondiale continue, les cours raffermis en atténuent les conséquences et la misère qui serait résultée de prix moindres. Il faudra peut-être perdre par suite d'achats antérieurs à des prix plus élevés, mais cette perte sera beaucoup moins considérable que si le grain avait été jeté sur le marché il y a quatre ou cinq ans. Voilà tout ce que j'ai à dire sur la question générale.

Nous établissons une commission pour deux raisons. Premièrement, pour disposer du surplus qui reste en main, et qui, jusqu'à certain point, appartient au pays, puisque nous l'avons garanti jusqu'à certain prix,—pour en disposer aux meilleures conditions possibles, eu égard aux facteurs économiques. Deuxièmement, pour acheter le blé cultivé durant l'existence de ce régime et payer au cultivateur le prix réel que nous en recevrons. Le cultivateur ne demande rien. On lui paiera seulement ce que recevra la commission du blé, moins les frais.

Mon honorable ami a eu raison d'indiquer la politique que devrait suivre la nouvelle commission, non seulement au sujet du blé de surplus mais aussi du blé à venir. Ses commentaires sont sages, et je les recommande à la nouvelle commission.

On n'aime pas à répéter "Je vous l'avais bien dit!" mais je crois avoir le droit de dire que je n'ai aucune parenté, même la plus éloignée, avec aucune des commissions du blé des provinces de l'Ouest qui ont accumulé ce surplus, ni avec la commission unie qui finit presque par un désastre. La commission qui fonctionnait sous le gouvernement de 1919 et 1920 fit son travail magistralement. J'admets qu'à certaines époques, on reçut d'excellents prix pour le grain, mais tout le projet était fondé sur des principes sensés, qui en assurèrent le succès. Il y eut d'amères critiques alors, et je recommanderai à mon honorable ami de consulter les exemplaires d'alors du journal dont il fait si grand état aujourd'hui pour se renseigner sur ces critiques. Je pro-